

Gestes pour protéger la biodiversité au jardin

Aménager son espace pour accueillir la faune et la flore sauvage

En réalisant des aménagements simples et en respectant quelques précautions, comme éviter l'utilisation de pesticides et d'herbicides, vous pourrez facilement favoriser l'accueil de la flore et de la faune chez vous et observer ainsi de nombreuses espèces sauvages ! Jardin ou balcon, il n'y a pas de taille minimum pour accueillir la biodiversité ! Voici donc quelques conseils pour que chez vous, la nature se sente comme chez elle.



Mésange charbonnière dans un nichoir - Robert Monleau - LPO PACA

Offrir des logements sur mesure aux oiseaux

Les nichoirs permettent d'offrir de nouveaux lieux de nidification aux oiseaux cavernicoles (*qui nichent dans des cavités*). En effet, l'urbanisation croissante et l'artificialisation des milieux entraînent une raréfaction des loges naturelles (absence d'arbres creux, de haies ou de cavités dans les murs, surface lisse des constructions modernes...) qui prive les oiseaux de sites pour construire leur nid.

Il existe de nombreux types de nichoirs et chaque espèce a des exigences particulières ! Vous pouvez ainsi varier les types de nichoirs pour offrir un logement à chacun. Par exemple, les Mésanges, la Sittelle torchepot ou les Moineaux préféreront les nichoirs « fermés », avec juste un trou d'envol (dont le diamètre est propre à chaque espèce). À l'inverse, le Rougequeue noir, le Troglodyte mignon, le Rougegorge familier ou encore les bergeronnettes préféreront des nichoirs semi-ouverts.

Nourrir les oiseaux pour l'hiver

L'hiver, le froid augmente les dépenses énergétiques des oiseaux et entraîne aussi une raréfaction des ressources alimentaires naturelles. C'est pourquoi en disposant une mangeoire dans son jardin ou sur son balcon, il est possible d'aider les oiseaux à traverser la période froide !

Les oiseaux adeptes des mangeoires sont nombreux : *les Mésanges charbonnière, bleue, noire, huppée, nonnette, boréale, la Sittelle torchepot, le Pic épeiche et le Pic épeichette, le Pinson des arbres, le Verdier d'Europe, le Grosbec casse-noyaux, le Tarin des aulnes, le Chardonneret élégant, les Moineaux domestique et friquet, l'Etourneau sansonnet, la Tourterelle turque...*



Mésange charbonnière à la mangeoire - Diane Topham - LPO PACA

Il est possible d'installer différents types de mangeoires : le format « plateau ou table » est plutôt destinée au Verdier, Chardonneret, Tarin des aulnes ou Grosbec casse-noyaux, alors que le format « trémie » ou les distributeurs automatiques sont particulièrement adaptés aux acrobates : Mésanges, Sittelles et Pics. Les portes-pommes suspendus conviennent quant à eux au Merle noir, à la Fauvette à tête noire et à la Grive musicienne.

Conseils pour installer une mangeoire à oiseaux

› Où l'installer ?

Préférez un endroit abrité des intempéries et plutôt ensoleillé, bien dégagé pour que les oiseaux puissent surveiller l'arrivée de prédateurs éventuels, mais suffisamment proche d'arbres, où ils pourront se percher. Sur votre balcon, vous pouvez placer un distributeur de graines sur la rambarde, solidement attaché avec du fil de fer galvanisé pour éviter qu'il ne s'envole au premier coup de vent !

› Quand l'installer ?

La mangeoire doit être installée de novembre à mars seulement, en arrêtant progressivement le nourrissage à l'approche du printemps. Non seulement les oiseaux peuvent trouver de la nourriture par-eux même à la belle saison, mais cela évitera également la propagation de certaines maladies, favorisée par la chaleur.

› Comment l'entretenir ?

Il est important de nettoyer les mangeoires régulièrement (une fois toutes les 2 semaines environ). Vous pouvez utiliser du savon doux (type savon de Marseille), et rincer abondamment à l'eau claire afin d'éviter la transmission de maladies. Effectuez plutôt ce nettoyage à l'extérieur, en veillant à porter des gants.

› A quelle fréquence nourrir les oiseaux ?

Le nourrissage doit être constant et régulier car les oiseaux prendront l'habitude de visiter vos mangeoires à des moments déterminés de la journée. Les oiseaux dépensent beaucoup d'énergie pour lutter contre le froid durant la nuit, l'idéal est de remplir les mangeoire le matin, quitte à les regarnir en fin d'après-midi si elles ont été très visitées.

› Dans quelle quantité nourrir les oiseaux ?

Cela est très variable suivant la taille, l'environnement et les espèces présentes dans votre jardin. Il faut toujours qu'il y ait de la nourriture disponible dans la mangeoire. Néanmoins, il faut rester raisonnable : quelques kilogrammes, voire quelques dizaines de kilogrammes de graines peuvent être suffisantes pour tout l'hiver. La quantité à distribuer peut aussi être modulée en fonction des conditions climatiques : par exemple, par temps de gel, intensifiez le nourrissage puis diminuez-le dès que le temps radoucit.

Le menu



Menu favori des oiseaux	Aliments à proscrire
<p>La graisse végétale : margarine, beurre, végétaline, non salés, seuls ou en mélange avec des graines.</p> <p>Les graines de tournesol (semez du tournesol et laissez-le "en libre service", les fleurs en graines sur pied !).</p> <p>Les cacahuètes : non salées et non grillées, si possible en coques pour reproduire les conditions naturelles.</p> <p>Les fruits secs : noisettes, noix, amandes décortiquées voire concassées.</p> <p>Les petites graines indispensables aux passereaux à bec fin (rougegorge familier, accenteur mouchet...) : millet, avoine, alpiste, navette, pavot... ou flocons d'avoine ; maïs concassé, blé, orge.</p> <p>Les fruits : pommes, poires, pour les merles et grives ; noix de coco fraîche pour les mésanges ; raisins secs.</p> <p><i>En petite quantité</i></p> <p>Les pommes de terre cuites : appréciées des merles, grives et geais.</p> <p>Le riz ou les pâtes cuits : pour les tourterelles et moineau.</p>	<p>Les aliments salés.</p> <p>Le pain sec ou les biscottes, les restes de pâtisserie, la noix de coco desséchée, qui gonflent et provoquent des troubles digestifs.</p> <p>Le lait.</p> <p>Les larves de mouches (asticots), très résistantes et pouvant perforer l'estomac des oiseaux.</p> <p>Les graines de ricin, toxiques pour les oiseaux.</p> 

Un espace pour la nature sur votre balcon

Même un tout petit espace suffit pour accueillir la biodiversité chez soi ! Par exemple, il est possible de planter des plantes aromatiques, comme le thym, le serpolet ou encore la sauge, dans des jardinières. Très attractives pour les insectes butineurs (comme les abeilles et les papillons), ces plantes sont également utilisables en cuisine ! Préférez une jardinière en bois ou en terre cuite, afin de favoriser l'évacuation de l'eau, et disposez au fond une couche de 1 ou 2 cm de graviers, petits galets ou de billes d'argiles. Pensez aussi à la plaquer contre un mur : la chaleur emmagasinée dans la journée sera ainsi restituée durant la nuit dans la terre. Pensez aussi aux plantes grimpantes, comme le lierre, la clématite, le chèvrefeuille ou la vigne-vierge, qui constituent un abri naturel pour les oiseaux et les insectes.



Nichoir à osmies

Il est possible d'accrocher un nichoir à oiseaux cavernicoles, à chiroptères, ou encore une botte constituée de 10 à 20 tiges creuses d'une vingtaine de centimètres de long, reliées ensemble avec de la ficelle ou du fil de fer. Cette installation, qui peut être aussi fabriquée avec des végétaux à moelle tendre (comme le sureau, la ronce, ou le framboisier), servira d'abri aux abeilles solitaires ou « osmies », non agressives et excellentes pollinisatrices !

Quand tailler les haies ?

Les arbres et les haies offrent un abri de choix à de nombreuses espèces d'oiseaux : ils y construisent leur nid, couvent leurs œufs et élèvent les jeunes, effectuant parfois plusieurs nichées d'affilées. C'est pourquoi il est nécessaire d'attendre la fin de la période de reproduction pour entretenir ses haies, afin d'éviter tout dérangement qui pourrait mener à l'échec de la reproduction.

La LPO recommande ainsi de ne plus tailler les haies ni d'élaguer les arbres entre mars et fin août, afin que les oiseaux puissent nidifier en paix.

De façon générale, la meilleure période pour effectuer ces travaux se situe avant la montée de sève, c'est à dire en hiver, idéalement pendant les mois de novembre et décembre. Autant que possible, il est recommandé de laisser la végétation se développer naturellement, sans taille ni élagage.

Par ailleurs, la destruction du nid d'une espèce protégée constitue un délit passible de 2 ans d'emprisonnement et jusqu'à 150 000 euros d'amende. La destruction du nid d'une espèce chassable correspond quant à elle à une infraction de 5ème classe. Il peut en outre exister une réglementation locale sur les tailles des végétaux : il convient de s'informer auprès de sa mairie (codes civils et rural) ainsi qu'auprès de la préfecture (en cas d'arrêté préfectoral sur le département).

Devenir Refuge LPO

Si vous souhaitez aller plus loin pour lutter contre le déclin de la biodiversité, il est possible de faire de votre jardin ou de votre balcon (pas de surface minimale) un « Refuge LPO ». Créer un refuge permet en effet de rejoindre le premier réseau de jardins écologiques de France, d'augmenter la surface d'espaces préservés pour accueillir la faune et la flore sauvages, mais aussi de participer à relier entre eux des espaces de nature protégés. En échange de votre adhésion, vous recevrez un kit refuge composé d'un nichoir adapté à votre espace, et de fiches-conseils pour connaître les espèces et les bons gestes à adopter pour préserver votre espace de nature et sa biodiversité.



Plus d'information ici : <https://www.lpo.fr/s-engager-a-nos-cotes/creer-un-refuge-lpo/dans-mon-jardin> ↗